

## 9 - EMPLOI

En 2001 les aides à l'emploi, que ce soit dans le secteur marchand ou non marchand, ont concerné plus de 60 000 personnes. L'augmentation est constante d'année en année, elle est de 11 % par rapport à 2000. On constate ainsi une forte croissance du nombre des emplois aidés au sein de l'économie réunionnaise, alors que ceux-ci représentent une part déjà élevée de l'ensemble de l'emploi.

Cette hausse est imputable à un recours plus massif aux contrats d'insertion destinés aux plus défavorisés tels que le CIA et les CES et CEC. Le nombre de contrats CES et CEC signés en 2001 frôle les 36 000 et s'approche du nombre record de 1999. Les communes en sont les principaux employeurs, les autres employeurs sont les hôpitaux, les établissements d'enseignement et les associations. Les Contrats d'insertion par l'activité (CIA), destinés aux bénéficiaires du RMI, sont en forte hausse (+ 46 %) mais leur nombre reste trois fois moins important que celui des CES-CEC. Ces contrats spécifiques aux DOM sont gérés par l'Agence départementale d'insertion dans le cadre de projets d'intérêt public.

Les contrats d'aide à l'emploi du secteur marchand sont bien moins nombreux que les contrats d'insertion dans le secteur non marchand. Leur effectif est d'à peine 7 000 en 2001, en diminution de 29 % par rapport à l'année précédente. Les deux formes d'aide les plus importantes sont les contrats d'apprentissage et les contrats d'accès à l'emploi (CAE). Ces derniers, spécifiques aux DOM, sont en forte diminution après trois années de stabilité.

### DÉFINITIONS :

**Les Contrats emploi jeunes (CEJ)** sont destinés aux jeunes de 18 à 26 ans, quel que soit leur niveau de formation et aux personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées ou ne percevant pas d'allocation chômage.

**Les Contrats d'accès à l'emploi (CAE)** sont destinés à favoriser l'embauche de chômeurs de longue durée par les entreprises. Pour chaque embauche de CAE, l'entreprise bénéficie d'une aide financière et d'une exonération de certaines charges patronales (assurances sociales, allocations familiales et accidents du travail) sur deux ans. La durée minimale de ces contrats est de 12 mois. Depuis 1995 ces contrats sont également destinés aux jeunes en difficulté.

**Les Contrats d'insertion par l'activité (CIA)** sont des contrats à temps partiel conclus pour une durée de 3 à 24 mois par l'agence départementale d'insertion avec une collectivité locale, une association ou d'autres personnes de droit public. Il permet aux bénéficiaires du RMI d'effectuer des tâches d'utilité sociale en vue de favoriser leur insertion professionnelle.

**Les Contrats emploi-solidarité (CES)** ont été créés en 1990 afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi (rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi) par l'acquisition de compétence et de savoir-faire. Ils peuvent être signés par les collectivités territoriales, les établissements publics et les associations.

**Les Contrats emploi consolidé (CEC)** ont été créés par la loi du 29 juillet 1992. Ils sont destinés aux titulaires de CES qui n'ont pas trouvé d'emploi à l'issue de ces contrats.

### SOURCES :

- Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de La Réunion qui centralise les données :
- du Centre National d'Aménagement des Structures et des exploitations agricoles (CNASEA).
- de l'Agence Nationale pour l'Emploi.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- Lattude 6 : Direction Régionale du Travail et de l'Emploi - DOM.
- Tableaux de bord : "Politiques d'emploi dans les DOM" - Direction Régionale du Travail et de l'Emploi - DOM.

## 9.4 - AIDES À L'EMPLOI

	1990	1997	1998	1999	2000	2001
<b>1 - EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND</b>						
Contrats en alternance						
- Contrat d'apprentissage :						
nouveaux contrats signés .....	1 789	2 733	2 649	2 668	2 720	2 604
- Contrat de qualification :						
nouveaux contrats visés .....	464	944	1 012	1 183	1 215	997
- Contrat d'adaptation :						
nouveaux contrats visés .....	150	19	23	56	15	5
- Contrat d'orientation .....	///	75	260	452	582	424
Exonération à l'embauche						
- Exonération pour l'embauche						
d'un 1er salarié .....	1 062	589	903	488	180	191
d'un 2ème salarié .....	///	///	///	///	///	///
d'un 3ème salarié .....	///	///	///	///	///	///
- Abattement forfaitaire pour l'embauche						
de salariés à temps partiel .....	///	1 140	1 105	1 186	1 149	176
- Aide au premier emploi des jeunes .....	///	///	///	///	///	///
Contrats de retour à l'emploi .....	1 376	///	///	///	///	///
Contrats d'accès à l'emploi .....	///	5 677	3 161	3 349	3 512	2 276
<b>2 - EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR NON MARCHAND</b>						
Contrats emploi solidarité (CES) :						
Nouveaux contrats et avenants .....	25 474	26 043	27 818	31 874	28 221	29 962
Emplois consolidés (CEC) :						
Nouveaux contrats et avenants .....	///	1 103	3 066	4 415	3 902	5 798
Contrats d'insertion par l'activité						
(CIA) .....	///	7 350	10 199	9 681	8 232	12 019
Apprentissage du secteur public .....	///	-	12	///	13	48
Contrat emploi ville (CEV) .....	///	294	166	1 158	135	77
Contrat emploi jeunes (CEJ) .....	///	///	3 193	2 589	1 446	1 062
<b>3 - INSERTION PAR L'ÉCONOMIE</b>						
Insertion par l'économie :						
Associations intermédiaires : personnes						
mises à disposition .....	///	8 175	10 656	5 844	2 648	2 612
Entreprises d'insertion : contrats signés .....	///	18	20	70	139	-
Emplois familiaux :						
Nombre de salariés du mois (régime						
mandataire) .....	///	53	204	539	///	13
<b>4 - AIDES À LA CRÉATION D'ENTREPRISE</b>						
Bénéficiaires des aides						
Aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs						
d'entreprises .....	185	261	311	371	524	709

9